



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard –
Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de
Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

6211-24-091

**Consultation publique sur le projet de
Parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk**

**Mémoire déposé par le
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent**

**Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement**

17 juillet 2024

Contact :

Mélodie Mondor, directrice générale

[Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent](#)

418-750-8868

mmondor@crdbsl.org

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS	4
MISE EN CONTEXTE	4
LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC	5
VERS UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTÉS	5
UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICES DES RÉGIONS	6
LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT	7
LE FORUM DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	7
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2023-2028 DU BAS-SAINT-LAURENT	7
L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT COMME VÉHICULE DU PARTENARIAT	8
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES DU MAMH	9
UN AVENIR PROMETTEUR	10
ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DES REVENUS ÉOLIENS RÉGIONAUX	11

QUI SOMMES-NOUS

Le **Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent** est un organisme de concertation et de planification dont la mission est de promouvoir et de soutenir le développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

Pour ce faire, il met en commun des services et agit pour et au nom de ses membres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Il soutient ainsi l'exercice de la compétence en développement régional des MRC de Kamouraska, de La Matanie, de La Matapédia, de La Mitis, des Basques, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata.

Plus précisément, le CRD est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat :

- *De favoriser la concertation intersectorielle entre les élus, les ministères et les acteurs de la société civile afin d'établir la vision de développement et les priorités de la région.*
- *D'élaborer le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent et d'en faire la promotion.*
- *De soutenir la réalisation du Plan régional de développement et d'en dresser le bilan annuel.*
- *De développer des ententes et des projets structurants régionaux et d'agir pour et au nom de ses membres.*
- *D'offrir des services administratifs, tels que secrétariat, comptabilité, gestion d'évènements, communication, etc..*
- *D'assurer la gestion des fonds confiés par les partenaires selon les protocoles établis.*

L'équipe du CRD est composée d'une trentaine d'individus répartis en 4 services : Administration, Ressources naturelles et environnement, Développement régional et Développement social.

MISE EN CONTEXTE

Le dépôt de ce mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin- Wolastokuk (PPAW). Il vise à illustrer la façon dont le développement de la filière éolienne, en partenariat égalitaire avec les communautés, a permis au Bas-Saint-Laurent de mettre en place un modèle de développement régional novateur, au bénéfice de ses territoires et de sa population.

À cette fin, un retour historique sur le développement de la filière dans l'Est-du-Québec sera effectué. Le modèle de développement régional, rendu possible grâce à l'investissement des revenus éoliens, ainsi que son impact structurant en réponse aux priorités de la région seront ensuite illustrés par différents exemples.

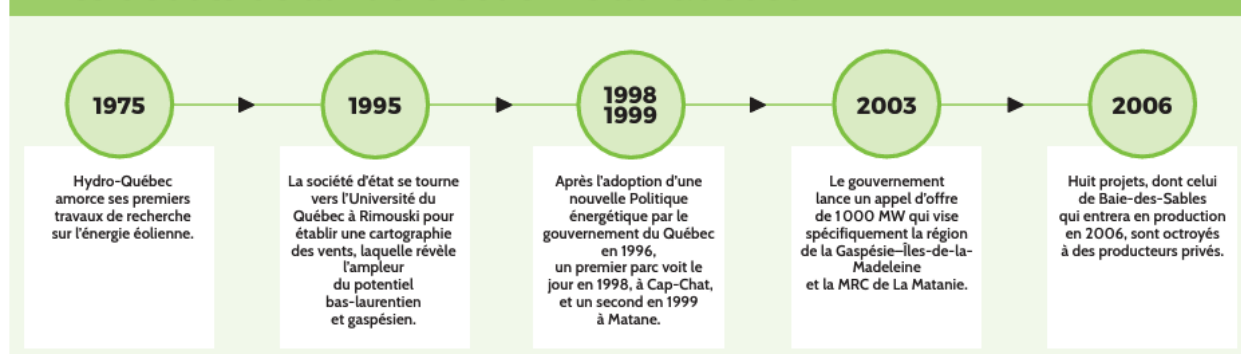
LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC

La région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour sa manière unique et concertée de développer son territoire. Il y règne un esprit de collaboration qui favorise le regroupement des forces et le rapatriement des leviers financiers, tant dans la sphère publique que privée.



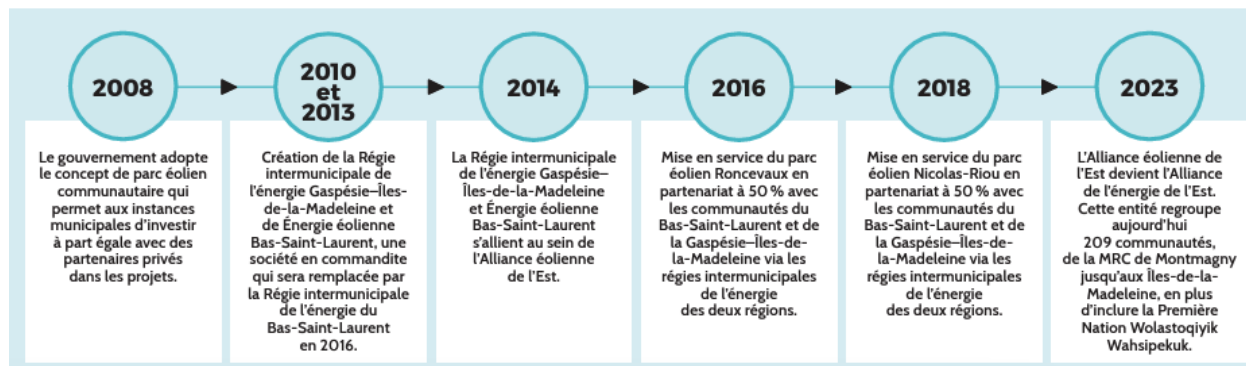
Le développement de la filière éolienne s'est effectué suivant la même logique. Les communautés se sont regroupées pour devenir actionnaires des parcs éoliens dans l'Est-du-Québec, plutôt que de s'affronter dans une dynamique de compétition. Aujourd'hui, ce modèle de partage des ressources et des retombées économiques, favorisant l'acceptabilité sociale des projets, s'impose partout au Québec comme la voie à suivre pour un développement harmonieux et équitable des territoires.

Les débuts de la filière éolienne au Québec



Vers un partenariat avec les communautés

Les premiers projets se déploient difficilement. Les droits d'implantation sont négociés à la pièce, avec des engagements pour une période de 50 ans. Afin de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts, les collectivités de l'Est-du-Québec se sont donné les moyens de participer au contrôle, aux investissements et aux bénéfices des projets à être implantés sur leur territoire, et ce, d'égal à égal avec les promoteurs privés. Elles ont d'abord créé la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Fortes de cette quinzaine d'années d'expérience dans la filière éolienne, elles ont constitué l'Alliance de l'énergie de l'Est en 2023. Cette dernière allie maintenant deux cent vingt-sept (227) instances municipales et autochtones, soit la quasi-totalité des 210 collectivités locales dont le territoire est compris dans celui des quinze (15) MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICE DES RÉGIONS

Les revenus communautaires générés par les parcs éoliens de Ronceveau (74,8 MW) et Nicolas-Riou (224,25 MW) sont distribués par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) à parts égales entre les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

La particularité du modèle de développement bas-laurentien réside dans le fait qu'en plus des redevances territoriales et des revenus versés à l'échelle des MRC, ces dernières consacrent également une part des revenus éoliens au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. Un dixième du total des revenus éoliens est en effet dirigé par les MRC vers le Collectif régional développement du Bas-Saint-Laurent.

« La particularité du modèle bas-laurentien d'investissement à partir de la filière éolienne est que les MRC consacrent une part de leurs revenus au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. »

Entre avril 2017 et mars 2024, la part des revenus éoliens engagée par le CRD s'est élevée à 5 325 368\$. De cette dernière, 4 667 298 \$ ont actuellement été consentis, ce qui a permis de soutenir 45 projets et ententes partenariales, générant des investissements régionaux d'une valeur totale de 55 780 216\$.

« Chaque dollar des revenus éoliens régionaux consenti au Bas-Saint-Laurent génère un investissement de 10 \$ dans la région. Cet effet levier structurant pour les territoires et communautés bas-laurentiennes est un gage d'acceptabilité sociale important. »

L'acceptabilité sociale de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent s'appuie en effet sur l'engagement des élu-es municipaux à réinvestir ces revenus générés dans leurs communautés. L'effet levier des revenus éoliens régionaux consentis par les MRC, via le CRD, est sans contredit extrêmement structurant. Il fédère les MRC dans des projets de développement à l'échelle

régionale et permet de conclure de multiples partenariats en cohérence avec les priorités de la région, lesquelles sont elles-mêmes établies en concertation avec les multiples partenaires du milieu.

Tableau 1. Investissements du CRD à partir des revenus éoliens régionaux et effet levier sur les contributions totales par secteur

	<i>Investissements éoliens consentis</i>	<i>Autres contributions</i>	<i>Total Par secteur</i>	<i>% effet levier</i>
<i>Ressources naturelles et environnement</i>	1 272 175 \$	13 553 900 \$	14 826 075 \$	91%
<i>Développement régional</i>	1 558 518 \$	10 564 882 \$	12 123 401 \$	94%
<i>Développement social</i>	1 576 175 \$	25 619 873 \$	27 196 048 \$	91%
<i>Services administratifs</i>	260 430 \$	1 374 262 \$	1 634 692 \$	84%
<i>Total</i>	4 667 298 \$	51 112 917 \$	55 780 216 \$	92%

LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Les revenus éoliens régionaux investis à la demande des MRC par le CRD permettent :

- De soutenir la concertation des élu-es municipaux avec le milieu.
- D’identifier les priorités de la région.
- De répondre avec agilité et proactivité aux priorités via la conclusion de partenariats avec les différents acteurs de développement du Bas-Saint-Laurent.

En plus de permettre une réponse plus rapide et adaptée aux enjeux régionaux, il est important de mentionner que cette façon de travailler permet une meilleure utilisation des fonds publics en réponse aux politiques et orientations gouvernementales. Il n’est en effet pas rare que le Bas-Saint-Laurent ait déjà identifié des solutions à un enjeu particulier au moment où de nouveaux programmes gouvernementaux se voient déployés.

Le Forum des partenaires du développement régional

Afin de soutenir sa mission, le CRD a instauré et coordonne le [Forum des partenaires du développement régional](#). Il est formé des membres de la [Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#) (TREMBSL), des membres de la Conférence administrative régionale, ainsi que des grandes institutions et organisations de la société civile bas-laurentienne. Le Forum est un espace de concertation et d’échanges qui constitue, par sa composition, le canal privilégié pour assurer une voix forte et intersectorielle de la région en matière de développement.

Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent

Le [Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent](#) est le fruit du travail réalisé par le Forum des partenaires du développement régional. Il a pour objectif de favoriser la cohésion des actions



menées par les partenaires. À partir du portrait des forces et défis de la région, il invite à agir pour le développement des communautés bas-laurentiennes. Il se décline en 5 axes de développement pour lesquels 21 priorités sont énoncées :

- Gouvernance régionale
- Occupation et vitalité du territoire
- Développement économique
- Ressources naturelles et environnement
- Développement social

L'entente sectorielle de développement comme véhicule du partenariat

En cohérence avec les 5 axes du Plan régional de développement 2023-2028, six ententes sectorielles de développement (ESD) ont été déployées en 2023-2024. Promu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce type d'entente permet aux MRC, ministères et organisations de mettre leurs forces en commun autour des grandes priorités de la région. Le Bas-Saint-Laurent est une des régions du Québec comptant le plus grand nombre d'ESD avec le gouvernement. Les détails complets de ces ententes et des autres mandats du CRD se trouvent au [Rapport annuel 2023-2024 du CRD](#), disponible en ligne. Ces EDS touchent aux 5 axes de développement du PRD :

- **Gouvernance régionale**
L'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale finance les activités de la [Table régionale des élu-es municipaux](#) (TREMBSL).
- **Occupation et vitalité du territoire**
L'Entente sectorielle de développement pour [l'accueil et l'attractivité](#) finance la démarche de marketing régional visant à attirer de nouveaux arrivant-es issus de migrations interrégionales et internationales. Elle soutient aussi les activités d'accueil et d'attractivité de chacune des MRC ainsi que la concertation des intervenant-es des territoires.
- **Développement économique**
L'Entente sectorielle de développement en [innovation](#) soutient les activités de l'Espace régional d'accélération de croissance (ERAC) du Bas-Saint-Laurent, de la Table d'action en entrepreneuriat et institue un Fonds de soutien à l'innovation destiné notamment aux petites et moyennes entreprises (PME).
- **Ressources naturelles et environnement**
 - L'Entente sectorielle de développement [bioalimentaire](#) soutient le fonctionnement des organismes de concertation et de commercialisation bioalimentaires régionaux et supporte un Fonds de soutien bioalimentaire destiné aux entreprises et organismes du secteur.



- L'Entente sectorielle de développement de la [lutte contre les espèces envahissantes](#) permet le déploiement d'un plan d'action régional concerté en réponse aux principales espèces présentes sur le territoire. À titre d'exemples, mentionnons le soutien des 4 organismes de bassins versants régionaux qui bénéficient de soutien pour la lutte et le contrôle de la berce du Caucase et de la berce sphondyle, le soutien du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour la lutte au phragmite (roseau commun) et le soutien à l'implantation de station de lavage des embarcations en réponses aux espèces aquatiques envahissantes telles que le myriophylle à épis ou la moule zébrée, en forte progression dans la région.

- **Développement social**

L'Entente sectorielle pour le [développement social](#) soutient les ressources en développement social des MRC, permet le financement de 2 travailleurs de rue par MRC, contribue au déploiement des Alliances pour la solidarité, soutient le Plan d'action régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, soutient la démarche de recherche-action [Bien vieillir chez soi](#) ainsi que la démarche [COSMOSS](#), en prévention des inégalités sociales et de santé des jeunes de 0-30 ans.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du MAMH

Mandaté par les MRC, le CRD accompagne en étroite collaboration avec la direction régionale du MAMH la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT). Cette stratégie a notamment pour objectif de favoriser une plus grande cohésion des actions gouvernementales en réponse aux priorités régionales. À ce jour, 6 priorités ont été établies et adoptées par les MRC pour la période 2025-2029 :

- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional.
- Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire.
- Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé.
- Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre.
- Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables.
- Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

L'éolien en réponse aux défis environnementaux

Puisqu'ils se retrouvent tant au Plan régional de développement 2023-2028 que dans les priorités de la SGAOVT, il va sans dire que la réponse aux enjeux environnementaux sera au cœur du soutien à accorder au cours des prochaines années par la filière éolienne via le CRD. Le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (PPAW) correspond ainsi tant à une solution



favorisant la transition énergétique et l'atteinte des cibles de décarbonation du Québec que de levier de développement d'ententes et de projets en réponses aux enjeux environnementaux proprement bas-laurentiens.

Le travail est d'ailleurs déjà bien amorcé avec la constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, la plateforme de covoiturage Embarque BSL, le développement d'un écosystème énergétique régional utilisant la biomasse forestière résiduelle pour la conversion de systèmes de chauffage, le plan de lutte aux espèces envahissantes ou encore le projet de Société des forêts, déposé dans le cadre de la récente consultation sur l'avenir de la forêt réalisée par le MRNF. Ces initiatives sont autant d'exemples de projets partenariaux soutenus par le CRD et rendus possibles grâce à l'investissement des revenus éoliens régionaux et des partenariats ainsi générés.

UN AVENIR PROMETTEUR

Au Bas-Saint-Laurent, les MRC ont fait le choix d'un modèle de développement régional basé sur la cohésion des actions du monde municipal, des ministères et des partenaires du milieu. Elles ont fait preuve de vision en misant sur la filière éolienne. Celle-ci offre la prévisibilité financière et l'autonomie nécessaire au maintien d'une équipe de développement dont le principal travail consiste à identifier de façon intersectorielle les priorités régionales et maximiser la réponse opérationnelle et financière pour y faire face.

L'autonomie rendue possible grâce aux revenus autonomes générés par l'éolien permet aux élu-es municipaux bas-laurentiens d'agir sur des problèmes complexes ne trouvant parfois pas immédiatement écho dans les politiques et programmes normés des différents paliers de gouvernement. Ils permettent l'agilité nécessaire afin d'innover dans de nouveaux domaines.

Avec les projets remportés par l'Alliance éolienne de l'Est lors des appels d'offres de 2021 d'Hydro-Québec en énergie éolienne et en énergie renouvelable, le Bas-Saint-Laurent triplera sa capacité d'investissement et de soutien aux projets de développement issus du milieu.

Le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (PPAW) représente une opportunité de plus pour le Bas-Saint-Laurent de parfaire un modèle de développement réellement durable agissant à la fois au niveau social, économique et environnemental pour le bénéfice de ses territoires et communautés.



ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DES REVENUS ÉOLIENS RÉGIONAUX

Ressources naturelles et environnement

Projet	Engagement CRD au projet	Budget total/projet
APTHQ - Créneau tourbes et substrat	8 000	51 500
CRDBSL - Autonomie Alimentaire - PADS	35 801	169 726
CRDBSL - Berce du caucase	80 038	205 038
CRDBSL - Écosystèmes énergétiques régionaux_phase 1		-
CRDBSL - Écosystèmes énergétiques régionaux_phase 2	65 380	462 350
CRDBSL - Emploi forestier	425 012	4 267 812
CRDBSL - ESD Bioalimentaire 2021-2024	183 479	3 575 000
CRDBSL - ESD Bioalimentaire 2024-2026	120 000	4 011 779
CRDBSL - ESD espèces envahissantes 2023-2026	60 000	1 252 562
CRDBSL - Mission noisette Biopterre	3 210	3 210
CRDBSL - Plan d'action Espèces envahissantes	21 098	21 098
CREBSL - Forum changement climatique 2017-18	10 000	10 000
CREBSL - Projet Biomasse	20 000	300 000
Fonctionnement Saveurs du BSL	200 000	496 000

Développement régional

Projet	Engagement CRD au projet	Budget total/projet
ATR - Toursime BSL	20 000	107 926
Carrefour jeunesse emploi	24 000	111 002
CRDBSL - Immigration	36 000	355 960
CRDBSL - Embarque BSL	16 989	161 020
CRDBSL - Embarque BSL MobilisActions	12 895	64 475
CRDBSL - Emploi Saisonnier	35 978	136 135
CRDBSL - ESD Innovation 2023-2026	180 000	5 165 192
CRDBSL - Osentreprendre	2 010	122 263
CRDBSL - Plan de développement régional	68 345	136 690
CRDBSL - Programme stratégique (PSMO_ JF Babin)	6 983	130 713
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie - phase 2	50 206	151 993
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie transp.	42 027	42 027
CRDBSL - ESD concertation TREMBSL 2020-2023	189 996	439 832
CRDBSL - ESD concertation TREMBSL 2023-2026	79 977	579 883
CRDBSL- Table concertation transport BSL	25 000	100 000
CRDBSL -Attractivité Régionale	125 000	625 000
CREBSL - Transport collectif Mobilités et territoires	50 000	322 000
Développement Économique La Pocatière - EACBSL	20 000	556 290
Innov & Export 2019-2023	225 000	1 968 000
Innov & Export 2022-2023 - Avenant	15 000	-
MRC RDL - Patrimoine bâti		50 000
MRC RDL ou Culture BSL - Projet pilote patrimoine	6 250	-
Pôle d'économie sociale - ESD économie sociale 2021-2024	125 000	797 000



Développement social

Projet	Engagement CRD au projet	Budget total/projet
CRDBSL - COSMOSS	300 000	7 525 579
CRDBSL - ESDS social 2023-2026	180 000	8 045 241
CRDBSL - Campagne COVID	7 197	14 072
CRDBSL - FQIS- Alliance pour la solidarité	92 727	7 443 282
CRDBSL- Table Ad Hoc lutte à la pauvreté	258 582	517 164
CRDBSL-Travail de Rue	291 135	3 650 710

